
Adresse de la municipalité et de la société populaire de Fos (Haute-Garonne), qui protestent leur attachement à la République et demandent le bulletin, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité et de la société populaire de Fos (Haute-Garonne), qui protestent leur attachement à la République et demandent le bulletin, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 689-690;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31533_t1_0689_0000_18

Fichier pdf généré le 23/01/2023

public que vous avez fondé sur des bases sacrées, les droits et la souveraineté du peuple. Nous ne vous disons pas de rester à votre poste, il nous suffit de savoir que vous avez juré de sauver la patrie, hâtez le triomphe de la liberté et de l'égalité : vivre et mourir pour elles, c'est le vœu de nos cœurs républicains.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Saint-Affrique, 18 vent. II*] (2).

« Représentants,

Les administrateurs révolutionnaires du district de la Montagne placés par votre vertueux collègue, Paganel, vous offrent le tribut de leur reconnaissance, en contemplant avec enthousiasme, le génie de la Liberté, qui plane sur la Montagne tutélaire. Oui, Législateurs, depuis la régénération du grand corps politique, nous pouvons dire que nous comptons nos jours, par vos bienfaits ; à votre exemple, nous travaillerons sans relâche à consolider l'édifice du bonheur public, que vous avez fondé sur des bases sacrées, les droits et la souveraineté du peuple. Nous ne vous dirons pas, Législateurs, de rester à votre poste, il nous suffit de savoir, qui vous avez juré de sauver la patrie ; hâtez la dernière heure des conspirateurs de tout genre. Hâtez le triomphe de la liberté, de l'égalité. Vivre et mourir pour elles, c'est le vœu de nos cœurs républicains, ce sont les expressions franches et prononcées des administrateurs du district de la Montagne. »

DELMAS (*présid.*), D. SARRUD, MAZARIN, GRAND, LAPORTALÈRE, TOULOCHÉ, DURAND, MERCIER, GUÉRAUD (*agent nat.*).

7

La société populaire de Vichy, composée de tous les habitants de cette commune, applaudit aux mesures révolutionnaires décrétées par la Convention, et jure de les maintenir de tout son pouvoir. Elle annonce que la commune dont la population ne va pas à mille âmes, compte dans les diverses armées de la République 68 défenseurs de la patrie, enrôlés volontairement, et auxquels elle a donné 2 600 l.; qu'il y a un an elle a fait déposer au district 36 habits d'uniformes, et beaucoup d'effets d'équipement; qu'ayant renoncé une des premières au fanatisme, elle a fait don à la Nation de 75 marcs d'argenterie, et de 493 l. de cuivre provenant de ses églises; que dans le courant de la décade dernière, elle a remis au comité de surveillance de Cusset 105 l. en argent monnoyé, 312 l. 10 s. en assignats, 4 petites croix d'or, 8 croix d'argent, 100 l. de charpie, 84 chemises, 2 paires de bas et 4 paires de guêtres : enfin, qu'elle a toujours payé exactement ses contributions, et que les rôles de 1793, qui ne sont en recouvrement que depuis peu de temps, sont presque remplis.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXIII, 445-46.

(2) C 294, pl. 983, p. 30.

(3) P.V., XXXIII, 446. Bⁱⁿ, 30 vent. (1^{er} suppl.).

8

La société populaire de Villemur, district de Toulouse, écrit que le fanatisme est banni de cette commune, et que ses habitants se livrent tout entiers au culte de la raison; elle désire que son exemple soit suivi dans toute la République, pour prouver à l'univers que les Français ne veulent souffrir aucun genre de despotisme.

L'ordre du jour, invoqué sur cette adresse, est adopté (1).

[*Villemur, 29 pluv. II*] (2).

« Représentants,

Le fanatisme n'est plus à l'ordre du jour, nous méprisons autant les marchands d'ornemens que les armées combinées des despotes, nous avons un curé, nous l'avons renvoyé pour nous livrer en entier au culte de la Raison. Puisse notre exemple être bientôt suivi de toutes les communes de la République, afin de prouver, par ce moyen, à l'univers que les Français ne veulent aucun genre de despotisme. S. et F. »

LAPEIRE (*présid.*), GIBERT cadet (*secrét.*), RATIER (*secrét.*), VALADET (*secrét.*), BENECH fils (*secrét.*).

9

Les administrateurs du district de Chatillon-sur-Seine, département de la Côte-d'Or, annoncent que depuis que les biens des émigrés sont en vente, ils ont fait 81 adjudications, que le prix de l'estimation étoit de 66,143 l., et que celui de la vente s'est élevé à 201,377 liv.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (3).

10

La municipalité et la société populaire de Fos, district de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne, écrivent qu'habitants le dernier village de France vers la frontière d'Espagne, ils ne connoissent point de patrie avant la révolution, mais qu'aujourd'hui elles ont le bonheur d'en avoir une : elles prient la Convention de ne quitter les rênes du gouvernement que quand il sera assis sur des bases inébranlables, et demandent le bulletin.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de correspondance (4).

[*Fos, 18 vent. II*] (5).

« Citoyens représentants,

Habitants du dernier village de l'ancien territoire français vers la frontière d'Espagne, avant

(1) P.V., XXXIII, 446. Bⁱⁿ, 30 vent. ; *Débats*, n° 548, p. 14.

(2) C 295, pl. 996, p. 14.

(3) P.V., XXXIII, 446-47. Bⁱⁿ, 30 vent. ; *C. Eg.*, n° 580.

(4) P.V., XXXIII, 447.

(5) Dxl 25, doss. 127, p. 8.

la Révolution, nous ne connaissions point de patrie, et ne savions que nous faisons partie de la France, que pour les impôts que des exacteurs nous contraignaient de payer à force de sévices.

Aujourd'hui nous avons une patrie. Grâce vous soient rendues à jamais, Dignes représentants et que nos derniers neveux chantent votre gloire, en étant heureux par vos bienfaits.

A peine formée la Société populaire, qui doit sa naissance à la présence des citoyens soldats chargés de la défense de la Vallée d'Aran, dont ils ont fait la conquête, la Société populaire, disons-nous, pleine du zèle qu'inspire le bien et la patrie s'est jointe à la Municipalité, pour vous presser de ne point abandonner les rênes du gouvernement, que vous avez tenues jusqu'à ce moment avec tant de succès. Ne les confiez point à des mains inhabiles ! Restez à votre poste ! Continuez à asseoir sur des bases inébranlables les lois qui doivent assurer le bonheur des générations futures !

Nous vous demandons une faveur, pour accroître ici l'esprit public, qui, quoique naissant à peine, est déjà à une grande hauteur. C'est de nous compter dans la distribution des Bulletins et Rapports que vous décréterez devoir être envoyés aux Sociétés populaires ; en attendant que les livres élémentaires soient rédigés, ils serviront de livres classiques à nos enfans, pour y apprendre la langue en même tems que le droit public.

Salut, dévouement, obéissance et fraternité. »

Les membres composant la municipalité :

P. SOUMASTRE (*maire*), Jean BAQUÉ (*off. mun.*),

G. DEGA (*agent nat.*), LAFONT (*off. mun.*), J.

LAFONT (*secrét.-greffier*).

Les membres de la Société populaire :

LEFRIQUE (*v.-présid.*), FONTAN (*secrét.*), DOCTEUR (*secrét.*), TAPIÉ, GOUBOYER.

11

Les administrateurs du district de Vierzon annoncent que les églises se changent en temples de la raison dans toute l'étendue de leur ressort; ils envoient l'état de l'argenterie et autres objets servant ci-devant au culte, qu'ils ont chargé leurs commissaires de déposer sur l'autel de la patrie; il monte à 157 marcs 3 onces d'argenterie, et 3 marcs 3 onces 1 gros de galon d'or. Ils font passer en outre 4 croix du ci-devant ordre de Saint-Louis; ils invitent la Convention nationale à rester à son poste, et demandent des subsistances dont ils ont le plus pressant besoin.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des subsistances (1).

12

« Encore une fois vous avez sauvé la patrie, écrit la société populaire de Noyon : nous n'en sommes point étonnés, mais nous le sommes de ce que des traîtres aient osé tramer une nouvelle conspiration; ils ignorent donc, les lâches,

(1) P.V., XXXIII, 447. J. Sablier, n° 1209.

que l'orage qui s'amasse au sommet de la Montagne, produit la foudre qui doit écraser tous les despotes. Qu'ils travaillent dans l'ombre, qu'ils cherchent à nous effrayer par une disette factice : du fer et du salpêtre suffisent à des républicains. S'ils achètent nos subsistances, nous saurons prendre les leurs avec nos baïonnettes; quand le crime combat la vertu, cette dernière gagne à la lutte, son agresseur se démasque, et sa laideur effraye ceux qu'il avoit trompés. Braves montagnards, vous avez encore une fois bien mérité de la patrie; vous avez justifié sa confiance : restez à votre poste, les traîtres ne pourront vous y atteindre que sur les membres épars du dernier Français. Et vous, tyrans, tremblez ! vos trahisons ont comblé la mesure, les peuples ouvrent les yeux, vous allez être écrasés sous les débris de vos trônes (1). Le procès-verbal de cette séance vous rendra compte de l'élan sublime qu'excita parmi nous la lecture du rapport de Saint-Just. Réunis aux tribunes nous avons juré la perte des rois, nous avons juré de vivre républicains ou de mourir, nous tiendrons nos serments. Vive la liberté, Vive la Montagne ».

DAVESNE (*présid.*), LEFEBVRE (*secrét.*), VINCENT (*secrét.*) (2).

Mention honorable et insertion au bulletin.

13

L'agent national près le district de Benfeld, séant à Schlestadt, instruit la Convention que les longs retards qu'a éprouvés la vente des biens des émigrés ont enfin cessé. Un de ces biens, estimé 2,200 liv., a été vendu 6,400 liv.; il eût monté plus haut s'il n'eût pas appartenu ci-devant à un prêtre; mais le fanatisme est tel dans le canton de Rosheim, où ce bien est situé, que le peuple, par respect, n'ose y toucher.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (3).

14

Le citoyen Masson, agent national de la commune de Bazeilles, informe la Convention que cette commune a fait déposer au district deux cloches, pesant 1 100 livres, 97 liv. de cuivre argenté, et environ autant de cuivre jaune et rouge, et quatorze marcs quelques onces d'argenterie, provenant de son église; plus, un gros paquet de vieux linge, propre à faire de la charpie; qu'une collecte, faite dans la commune, a produit 606 liv., qui ont été distribuées aux pères et mères indigens des défenseurs de la patrie. Enfin, il félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que le dernier des tyrans soit exterminé.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXIII, 447-48.

(2) C 295, pl. 996, p. 9. « Noyon, s. d. ».

(3) P.V., XXXIII, 448. Bⁱⁿ, 30 vent.

(4) P.V., XXXIII, 448. J. Sablier, n° 1209.